

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 10 JUIN 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2020-06-2265

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2020-06-2266

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2020
5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 mai 2020
 - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 mai 2020

- 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 mai 2020
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Autorisation de signature – Demande d'autorisation pour l'aménagement d'un centre de transfert de matières organiques résiduelles temporaire au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 6.2 Autorisation - Location de pelle excavatrice au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 6.3 Autorisation - Achat d'un système de filtration de cabine pour le chargeur sur roues au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 6.4 Octroi de mandat – Travaux d'excavation de la phase II au lieu d'enfouissement technique (LET) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur
7. Plans d'opération
 - 7.1 Octroi de mandat pour l'aménagement d'une plateforme de compostage à Hébertville-Station
 - 7.2 Octroi de mandat pour le broyage de bois dans nos différents écocentres :
 - 7.2.1 Écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 7.2.2 Écocentre d'Hébertville
 - 7.2.3 Écocentre de Normandin
 - 7.2.4 Écocentre de Roberval
 - 7.2.5 Écocentre de Saint-Félicien
 - 7.3 Octroi de mandat pour le traitement de diverses matières sèches au lieu d'enfouissement de débris, de construction et de démolition (LEDCE) d'Excavation Dolbeau :
 - 7.3.1 Écocentre de Normandin
 - 7.3.2 Écocentre de Saint-Félicien
 - 7.3.3 Écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 7.4 Octroi de mandat pour la gestion de la balance du site de Dolbeau-Mistassini
 - 7.5 Octroi de contrat pour diverses opérations à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 7.6 Octroi de mandat - Laboratoire pour contrôle des matériaux – Plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - 7.7 Octroi de mandat – Laboratoire pour contrôle des matériaux granulaires et du béton de la fondation du dôme – Plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Autorisation – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du projet « Une porte, un bac »
 - 8.2 Autorisation – PGMR - Participation au programme « Climat municipalités/Volet 2 » - Projet du Réemploi⁺
 - 8.3 Autorisation – PGMR – Demande au programme « Fonds du Grand Mouvement Desjardins » – Projet du Réemploi⁺
 - 8.4 Autorisation - Reconduction du programme « Pour une ÈRE solidaire »
9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'avril 2020
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'avril 2020 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'avril 2020 du directeur général adjoint
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions pour les citoyens

12. Date et lieu de la prochaine assemblée (8 juillet 2020 à Dolbeau-Mistassini)
13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2020

Résolution 2020-06-2267

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2020.

Résolution 2020-06-2268

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2020.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020

Résolution 2020-06-2269

5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 mai 2020.

Résolution 2020-06-2270

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 mai 2020.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-06-2271

6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE TRANSFERT DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES TEMPORAIRE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'à partir de l'automne 2020, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean débutera la collecte des matières organiques générées sur son territoire;

ATTENDU QUE deux plateformes de compostage sont prévues pour le traitement des matières organiques : la première plateforme de compostage sera aménagée à Dolbeau-Mistassini en 2020 et la deuxième plateforme sera aménagée au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station en 2021;

ATTENDU QU'en attendant la mise en service de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station, toutes les matières organiques générées sur le territoire du Lac-Saint-Jean et de la MRC du Fjord-du-Saguenay soient traitées à Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU'une partie ou la totalité des matières organiques générées sur les territoires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la MRC du Fjord-du-Saguenay soient transbordées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station pour réduire les frais de transport;

ATTENDU QUE la Régie dépose au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation pour ce projet avant de procéder à l'aménagement de la plateforme de transbordement au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser monsieur Guy Ouellet, directeur général ou monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint, à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et à signer tout document relatif en lien avec le dépôt de la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un centre de transfert de matières organiques résiduelles temporaire au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station.

Résolution 2020-06-2272

6.2 AUTORISATION – LOCATION DE PELLE EXCAVATRICE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux préparatoires au contrat de recouvrement final 2020 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, la Régie désire procéder à la location temporaire d'une pelle mécanique de marque Komatsu et de modèle PC360;

ATTENDU QUE ce type de pelle, muni d'une portée supérieure à la pelle régulière du lieu d'enfouissement technique (LET) et ayant un poids de 36 tonnes, est la machine idéale pour effectuer la disposition des déchets et pour la compaction de ceux-ci dans les cellules visées;

ATTENDU QUE cet équipement permet également, en cas de panne mécanique du compacteur à déchets, d’effectuer le remplacement de celui-ci temporairement afin de ne pas nuire aux opérations courantes;

ATTENDU QUE l’entreprise visée par cette location d’équipement est Claveau et Fils inc. de Jonquière;

ATTENDU QUE la durée de location proposée est de cinq semaines sur une base d’utilisation minimale de 30 heures par semaine à un taux horaire de 95,00 \$/h (sans opérateur et sans carburant);

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Claveau et Fils inc.	Jonquière	16 383,94 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la direction générale à procéder à la location de pelle excavatrice au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station chez Claveau et Fils inc. pour un montant de 16 383,94 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2020-06-2273

6.3 **AUTORISATION – ACHAT D’UN SYSTÈME DE FILTRATION DE CABINE POUR LE CHARGEUR SUR ROUES AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D’HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QU’afin de résoudre une problématique récurrente de filtration d’air ainsi que de pressurisation inadéquate dans la cabine de l’opérateur du chargeur sur roues au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station, la Régie désire procéder à l’achat d’un système de filtration et de pressurisation Epura Cabine fabriqué par l’entreprise Propulsa Innovations de Chicoutimi;

ATTENDU QUE ce système, entièrement autonettoyant, évite l’encrassement répétitif des filtres de la cabine tout en permettant de conserver les bons ratios de pressions afin d’empêcher les particules fines de pénétrer à l’intérieur lors des opérations quotidiennes de recouvrement des déchets;

ATTENDU QUE l’utilisation de ce système réalise une économie d’environ 1 500,00 \$ annuellement en ce qui concerne le nettoyage et le remplacement des anciens filtres;

ATTENDU QUE le système soit transféré sur le prochain chargeur lors du remplacement du véhicule actuel;

ATTENDU QU’une seule entreprise a été invitée, par la Régie, à soumettre un prix, soit Propulsa Innovations de Chicoutimi;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Propulsa Innovations (Epura Cabine)	Chicoutimi	12 381,19 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la direction générale à procéder à l’achat d’un système de filtration de cabine pour le chargeur sur roues au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station chez Propulsa Innovations au montant de 12 381,19 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2020-06-2274

6.4 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX D’EXCAVATION DE LA PHASE II AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE L’ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE la Régie désire effectuer des travaux afin de régulariser le niveau d’eau à l’intérieur de la phase II du lieu d’enfouissement sanitaire (LES) de L’Ascension-de-Notre-Seigneur et ainsi permettre un suivi plus adéquat du lieu d’enfouissement technique (LET), situé dans cette zone;

ATTENDU QUE les travaux, préalablement autorisés par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), consistent à installer un regard de contrôle des niveaux pour évacuer les eaux souterraines captives du mur d’argile/bentonite vers l’extérieur de la zone;

ATTENDU QU’en 2019, la Régie avait demandé des prix à des entreprises spécialisées, mais les travaux n’avaient pas pu se réaliser;

ATTENDU QUE cette année, deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumettre un prix pour les travaux d’excavation et que le soumissionnaire ayant déposé le prix le plus bas en 2019 n’est toujours pas disponible à effectuer ces travaux en 2020;

ATTENDU QUE l’entreprise disposée à effectuer les travaux au coût équivalent du premier soumissionnaire incluant certains ajouts au contrat est Excavations Ghislain Larouche d’Alma;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Nivelac	Saint-Nazaire	N/A
Les Excavations Ghislain Larouche	Alma	34 255,65 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les travaux d’excavation de la phase II au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station aux Excavations Ghislain Larouche pour un montant de 34 255,65 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la provision des frais pour la fermeture du site.

7. PLANS D’OPÉRATION

Résolution 2020-06-2275

7.1 OCTROI DE MANDAT POUR L’AMÉNAGEMENT D’UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE À HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l’aménagement d’une plateforme de compostage à Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d’offres public et que six entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Construction J & R Savard	Saint-Honoré	4 594 079,78 \$
Groupe Fernand Gilbert	Chicoutimi	3 754 654,48 \$
VCC Entrepreneur général	Val-d’Or	4 955 422,50 \$
Les Entreprises Alfred Boivin	Chicoutimi	4 269 360,31 \$
Claveau et Fils	Jonquière	4 164 071,80 \$
Construction Unibec	Dolbeau-Mistassini	4 116 300,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe Fernand Gilbert de Chicoutimi;

ATTENDU QUE le coût pour l’évaluation des travaux est de 3 989 633,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour l’aménagement d’une plateforme de compostage à Hébertville-Station à Groupe Fernand Gilbert pour un montant de 3 754 654,48 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

7.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE BROYAGE DE BOIS DANS NOS DIFFÉRENTS ÉCOCENTRES

Résolution 2020-06-2276

7.2.1 ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant des écocentres de Dolbeau-Mistassini et d’Alma, soit environ **2 300 tonnes**) pour l’année 2020 à l’écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour Régie (\$/t)	Coût estimé (taxes incluses)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	14,04 \$	37 127,73 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	400,00 \$	19,60 \$	51 830,73 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	N/A	----	----
Centrem	Alma	N/A	----	----

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Valorisation forestière TEV de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Valorisation forestière TEV pour un montant de 37 127,73 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2277

7.2.2 ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre d'Hébertville, soit environ **2 000 tonnes**) pour l'année 2020 à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour Régie (\$/t)	Coût estimé (taxes incluses)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	14,04 \$	32 284,98 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	400,00 \$	19,60 \$	45 070,20 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	N/A	----	----
Centrem	Alma	N/A	----	----

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Valorisation forestière TEV de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le broyage de bois à l’écocentre d’Hébertville à Valorisation forestière TEV pour un montant de 32 284,98 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2278

7.2.3 ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l’écocentre de Normandin, soit environ **700 tonnes**) pour l’année 2020 à l’écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l’heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour Régie (\$/t)	Coût estimé (taxes incluses)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	14,04 \$	11 299,74 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	400,00 \$	19,60 \$	15 774,57 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	N/A	----	----
Centrem	Alma	N/A	----	----

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Valorisation forestière TEV de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le broyage de bois à l’écocentre de Normandin à Valorisation forestière TEV pour un montant de 11 299,74 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2279

7.2.4 ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant des écocentres de Roberval et d’Alma, soit environ **3 800 tonnes**) pour l’année 2020 à l’écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour Régie (\$/t)	Coût estimé (taxes incluses)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	14,04 \$	61 341,46 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	400,00 \$	19,60 \$	85 633,38 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	N/A	-----	-----
Centrem	Alma	N/A	-----	-----

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Valorisation forestière TEV de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois à l'écocentre de Roberval à Valorisation forestière TEV pour un montant de 61 341,46 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2280

7.2.5 ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches (provenant de l'écocentre de Saint-Félicien, soit environ **1 400 tonnes**) pour l'année 2020 à l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Taux à l'heure soumis (\$/h)	Taux de revient pour Régie (\$/t)	Coût estimé (taxes incluses)
Valorisation forestière TEV	Saint-Félicien	590,00 \$	14,04 \$	22 599,49 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	400,00 \$	19,60 \$	31 549,14 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	N/A	-----	-----
Centrem	Alma	N/A	-----	-----

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Valorisation forestière TEV de Saint-Félicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le broyage de bois à l’écocentre de Saint-Félicien à Valorisation forestière TEV pour un montant de 22 599,49 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

7.3 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRAITEMENT DE DIVERSES MATIÈRES SÈCHES AU LIEU D’ENFOUISSEMENT DE DÉBRIS, DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (LED CD) D’EXCAVATION DOLBEAU

Résolution 2020-06-2281

7.3.1 ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l’écocentre de Normandin;

ATTENDU QU’un pourcentage de 20 % de matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d’enfouissement;

ATTENDU QUE le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LED CD	50	conteneurs	350,00 \$	20 120,63 \$
Redevance gouvernementale à l’enfouissement 2020	250	tonnes	23,51 \$	6 757,66 \$
Total				26 878,29 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le traitement de diverses matières sèches de l’écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour son lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD), pour un montant de 26 878,29 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2282

7.3.2 ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l’écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QU’un pourcentage de 20 % des matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d’enfouissement;

ATTENDU QUE le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LEDCD	90	conteneurs	350,00 \$	36 217,13 \$
Redevance gouvernementale à l’enfouissement 2020	450	tonnes	23,51 \$	12 163,79 \$
			Total	48 380,92 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le traitement de diverses matières sèches de l’écocentre de Saint-Félicien à Excavation Dolbeau pour son lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD), pour un montant de 48 380,92 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2283

7.3.3 ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l’écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU’un pourcentage de 20 % des matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d’enfouissement;

ATTENDU QUE le lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LED CD) d’Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LEDCD	115	conteneurs	350,00 \$	46 277,44 \$
Redevance gouvernementale à l’enfouissement 2020	600	tonnes	23,51 \$	16 218,37 \$
			Total	62 495,81 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le traitement de diverses matières sèches de l’écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour son lieu d’enfouissement de débris, de construction et de démolition (LEDCE), pour un montant de 62 495,81 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2284

7.4 OCTROI DE MANDAT POUR LA GESTION DE LA BALANCE DU SITE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE dans le cadre de l’opération du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini, la Régie doit effectuer la pesée de toutes les matières entrantes et sortantes du site;

ATTENDU QUE la Régie désire faire affaire avec la seule entreprise ayant l’expertise requise pour ce type de transport et qui actuellement, possède une balance disponible à proximité du site de Dolbeau-Mistassini, soit Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE cette entreprise demande un montant de 3 719,44 \$/mois, soit le même montant qu’en 2019;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Opération et gestion de la balance (déchets/recyclage)	12	mois	3 719,44 \$	44 633,28 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour la gestion de la balance du site de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 44 633,28 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-06-2285

7.5 OCTROI DE MANDAT POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L’ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire assurer les opérations destinées au vidage des cases à l’écocentre de Dolbeau-Mistassini pour la prochaine saison;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise spécialisée dans ce domaine à soumettre un prix pour la location de machinerie et pour certains transports de matières;

ATTENDU QUE cette entreprise possède des installations à proximité du plan d’opération;

Entreprise	Provenance	Coût
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	50 474,03 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour diverses opérations à l’écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 50 474,03 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-06-2286

**7.6 OCTROI DE MANDAT – LABORATOIRE POUR CONTRÔLE DES MATÉRIAUX –
PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au contrôle du béton compacté au rouleau (BCR) lors de la construction de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent une expertise spécifique;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
WSP	Québec	25 480,00 \$
SNC-Lavalin	Chicoutimi	26 514,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est WSP de Québec;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les travaux de laboratoire pour contrôle des matériaux de la plateforme de compostage à Dolbeau-Mistassini à WSP pour un montant de 25 480,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-06-2287

**7.7 OCTROI DE MANDAT – LABORATOIRE POUR CONTRÔLE DES MATÉRIAUX
GRANULAIRES ET DU BÉTON DE LA FONDATION DU DÔME – PLATEFORME
DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au contrôle des matériaux lors de la construction de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie désire procéder au contrôle des matériaux granulaires sous la dalle de béton (BCR) et au contrôle du béton de la fondation du dôme;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
SNC-Lavalin GEM Québec	Chicoutimi	14 369,00 \$
Englobe Corp.	Chicoutimi	18 910,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est SNC-Lavalin GEM Québec de Chicoutimi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les travaux de laboratoire pour contrôle des matériaux granulaires et du béton de la fondation du dôme de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini à SNC-Lavalin GEM Québec pour un montant de 14 369,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-06-2288

8.1 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROJET « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE le programme « Une porte, un bac » existe depuis 2013 dans le but de favoriser la participation citoyenne à l’amélioration de notre gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Régie trouve important de continuer à desservir la population en leur offrant la possibilité de participer à l’effort collectif en termes de recyclage;

ATTENDU QUE l’achat de bacs de recyclage permet un suivi de distribution à chaque adresse civique ayant fait une demande;

ATTENDU QUE la livraison d’un camion comprend 486 bacs bleus. Le prix actuel de chaque bac est de 84,50 \$ pour un montant total de 47 216,78 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D’autoriser la direction générale à procéder à l’achat de bacs bleus par l’entremise du Groupe Coderr, distributeur de ces bacs dans chacune des municipalités pour un montant de 47 216,78 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2020-06-2289

8.2 AUTORISATION – PGMR – PARTICIPATION AU PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS/VOLET 2 » - PROJET DU RÉEMPLOI*

ATTENDU QUE la Régie désire participer au programme « Climat municipalités/Volet 2 » pour la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ce programme alloue une enveloppe globale de 40 M\$ aux municipalités afin de donner les moyens de mettre en œuvre des projets novateurs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE ces projets permettent aux organismes municipaux du Québec de continuer leur transition vers un mode de vie durable et de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone;

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM) s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte basée sur un développement économique respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles, organisme ayant le mandat de réaliser et de mettre en œuvre le PGMR pour les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean ainsi que la communauté montagnaise de Mashteuiatsh, a consacré l'objectif 9 de son PGMR aux efforts du réemploi avec neuf actions précises assorties de seize indicateurs;

ATTENDU QUE le développement du projet Réemploi⁺ vise 5 000 tonnes de matières provenant de notre réseau de huit écocentres, soit 20 % du gisement total sous une forme de réemploi « industriel » en plus de permettre à 200 participants de développer des compétences leur permettant de réintégrer le marché du travail;

ATTENDU QUE le réemploi de ces matières crée un impact pouvant aller jusqu'à 20 % sur les GES produits (*Étude en cours sur la production des GES produits dans nos écocentres*) par les activités traditionnelles, soit le transport, la manutention et le broyage, et ce, sans compter les effets bénéfiques du prolongement de vie des produits (tondeuses, bureau, plancher, etc.);

ATTENDU QU'en plus de la Régie, sont associé au projet, les deux commissions scolaires du Lac-Saint-Jean, les deux carrefours emploi-jeunesse, le Groupe Coderr ainsi que le Juvénat de Desbiens faisant de ce projet une initiative sociale d'envergure jamais égalée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le directeur général monsieur Guy Ouellet à agir au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la présentation du projet Réemploi⁺, la gestion du projet ainsi que pour la signature de la convention d'aide financière.

Il est en outre résolu que la Régie demande un montant d'un million de dollars pour la mise en œuvre de ce projet collectif, environnemental et social et que la Régie des matières résiduelles engage à payer sa part des coûts admissibles en argent ou en effective de 25 %, soit 250 000,00 \$. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le fonds de recherche et développement de la Régie.

Résolution 2020-06-2290

8.3 AUTORISATION – PGMR – DEMANDE AU PROGRAMME « FONDS DU GRAND MOUVEMENT DESJARDINS » - PROJET DU RÉEMPLOI+

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins veut soutenir le développement régional et la relance socioéconomique et pour ce faire a mis sur pied le programme « FONDS DU GRAND MOUVEMENT DESJARDINS » constitué d’une enveloppe de 150 millions de dollars jusqu'en 2024 pour appuyer des projets qui sont des priorités des milieux, notamment en éducation, en environnement, en emploi et en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le projet Réemploi+ fut présenté à la direction de la Caisse populaire Desjardins d’Alma et qu’il a reçu un accueil plus que favorable;

ATTENDU QUE le projet fut également présenté à l’ensemble des caisses populaires du Lac-Saint-Jean par celle d’Alma et que tous appuient celui-ci avec un très grand intérêt;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser le directeur général monsieur Guy Ouellet à agir au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour le dépôt d’une demande au programme « FONDS DU GRAND MOUVEMENT DESJARDINS » pour le projet Réemploi+.

Il est en outre résolu que la Régie demande un montant de 500 000,00 \$ pour la mise en œuvre de ce projet collectif, environnemental et social.

8.4 AUTORISATION – RECONDUCTION DU PROGRAMME « POUR UNE ÈRE SOLIDAIRE »

Ce point est reporté au prochain conseil d’administration.

9. FINANCES

Résolution 2020-06-2291

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D’AVRIL 2020

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 30 avril 2020				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'AVRIL	Chèques et paiements # 17 718 à 17 875		894 887,31 \$	p 1 à 17
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'AVRIL			125 093,58 \$	p 18 à 22
LISTE DES RETRAITS D'AVRIL	Hydro Québec d'avril		35 839,40 \$	p 23
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN AVRIL	Chèques 16 923, 16 924, 17 558 et 17 750		(4 401,13 \$)	p 24
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN AVRIL			(115 795,09 \$)	p 25 à 28
Visa Desjardins	Frais de mars	2020-04-27	1 226,01 \$	p 29
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'avril	2020-04-16	15 124,58 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-04-03	2 370,69 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-04-06	3 392,38 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-04-06	11 723,99 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2020-04-13	113,68 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-04-28	4 297,96 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 AVRIL	Salaires période se terminant le 28 mars et élus de mars		44 680,97 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 AVRIL	Salaires période se terminant le 4 avril		44 550,31 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 AVRIL	Salaires période se terminant le 11 avril		44 004,61 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 AVRIL	Salaires période se terminant le 18 avril		43 369,62 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 AVRIL	Salaires période se terminant le 25 avril		47 068,46 \$	
RREMQ PAYÉS LE 24 AVRIL	Remise d'avril		32 264,16 \$	
FTQ PAYÉS LE 15 AVRIL	Remise de mars		1 190,00 \$	
CSN PAYÉS LE 15 AVRIL	Remise de mars		160,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1ER AVRIL	Période du 16 au 31 mars		50 736,52 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 10 AVRIL	Période du 1er au 15 avril		54 570,38 \$	
			1 336 468,39 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		9 446,88 \$	p 30
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		187 298,97 \$	p 31 à 35
	Dépenses approuvées par résolution		13 528,91 \$	p 36

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'avril 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 336 468,39 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-06-2292

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 9 446,88 \$ pour le mois d'avril 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'avril 2020 du directeur général.

Résolution 2020-06-2293

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'avril 2020 de 187 298,97 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'avril 2020 du directeur général adjoint.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmrlac.gc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 8 JUILLET 2020 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 8 juillet prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini ou par voie de vidéoconférence, s'il y a prolongation d'arrêt ministériel par le gouvernement en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19.

Résolution 2020-06-2294

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 14 h 52.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général



Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean